

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 29 novembre deux mille onze, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle DEMONET, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean- Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

**EXCUSES** : Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2011 – 141 : EQUIPEMENT PETITE ENFANCE – PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président expose que depuis de nombreuses années, le nombre de places du multi-accueil, qui est de 14, est insuffisant et, cette année encore, la Communauté de Communes de Noblat a été obligée de refuser une vingtaine de demandes de garde.

Monsieur le Président rappelle que, dès les premières discussions intervenues dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence petite enfance, il avait été envisagé la création d'un nouvel équipement qui pourrait accueillir un multi-accueil de 20 places (extension possible jusqu'à 24), le Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents et une ludothèque.

Monsieur le Président précise qu'il est également nécessaire d'apporter une réponse aux demandes des administrés en offrant un service pour les enfants de 3 à 5 ans.

Monsieur le Président présente la note d'intention rédigée par l'ADAC, sur la base des attentes de la Communauté de Communes de Noblat, et informe l'assemblée que le montant prévisionnel total du projet s'établirait à 1 346 000 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de délibérer pour :

- ✓ Approuver la réalisation du projet et son plan de financement,
- ✓ Solliciter les aides des différents co-financeurs pour la réalisation de ce projet.

Monsieur précise que le Conseil Général de la Haute-Vienne s'est déjà engagé, dans le cadre de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité, à apporter une subvention de 120 000 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le projet de réalisation d'un équipement à destination de la petite enfance qui abritera un service à destination des 0 à 3 ans et des 4 à 5 ans, un Relais Assistantes Maternelles, un Lieu d'Accueil Enfants – Parents et une Ludothèque,

**Approuve** le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux (exécution et appel d'offre)	1 104 000	Caisse Nationale d'Allocations Familiales	205 000
Maîtrise d'œuvre (missions et concours), coordonnateur SPS, contrôleur technique..., études, acquisition parcelle...	242 000	Conseil Général (CDDI)	120 000
		Etat (DETR)	269 200
		Europe	169 000
		Conseil Régional (Convention territoriale)	134 600
		Caisse d'Allocations Familiales (partie 3 à 5 ns)	44 400
		Autofinancement (Communauté de Communes de Noblat)	403 800
<b>TOTAL € HT</b>	<b>1 346 000</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>1 346 000</b>

Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 % de la dépense soit 269 200 €,

Sollicite une subvention de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à hauteur de 205 000 €,

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** EQUIPEMENT PETITE ENFANCE - PLAN DE FINANCEMENT

**Date de transmission de l'acte :** 30/11/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2011

**Numéro de l'acte :** 2011-141 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20111129-2011-141-DE

**Date de décision :** 29/11/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Sollicite** une subvention de l'Europe au titre du FEADER à hauteur de 169 000 €,

**Sollicite** une subvention du Conseil Régional du Limousin à hauteur de 134 600 €,

**Sollicite** une subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne, dans le cadre de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité, à hauteur de 120 000 €,

**Sollicite** une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 44 400 €,

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 novembre 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Leblois', written over a faint circular stamp or seal.

Jean-Claude LEBLOIS

